

DISPOSITIF

Aval – Avance de trésorerie remboursable

Influenza aviaire H5N1 2023

Guide à destination des utilisateurs de la Plateforme d'Acquisition de Données (PAD)

PROPRIETES DU DOCUMENT

Unité Gestion de Crises et Apiculture

CLASSIFICATION DU DOCUMENT (SENSIBILITE / DIFFUSION)

Public	Interne	Restreint	Confidentiel
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

DIFFUSION DU DOCUMENT

Destinataires	Date
Tout public	04/10/2023

TABLE DES VERSIONS

Version	Date	Auteur	Objet de la mise à jour
V 1	04/10/2023	UGCA	Mise en place du document

Décision INTV GECRI 2023-56

Pour toutes questions, merci de lire attentivement la procédure et la foire aux questions (FAQ) en fin de document avant de contacter FranceAgriMer

I. RAPPEL DU DISPOSITIF.....	2
Modalité de dépôt.....	2
1. Période de dépôt.....	2
2. Modalités de dépôt.....	2
II. PROCEDURE DE DEPOT DE LA DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE.....	3
A. Constitution de la demande de versement de l'aide.....	3
B. Saisie pas à pas.....	3
a. Page d'accueil.....	3
b. Vérification des informations de l'entreprise.....	4
c. Coordonnées du déclarant.....	5
d. Initialisation de la démarche.....	5
e. Formulaire de demande.....	7
f. Téléchargement des pièces justificatives.....	15
g. Enregistrement et / ou validation de la demande.....	20
h. Accusé de dépôt.....	22
III. Instruction de votre dossier.....	23
IV. Foire aux questions PAD téléservice.....	24
V. Contact.....	27

I. RAPPEL DU DISPOSITIF

En ce qui concerne les conditions d'éligibilité et de la détermination du montant de l'aide, il convient de se référer à la décision FranceAgriMer INTV-GECRI-2023-56.

Modalité de dépôt

1. Période de dépôt

Du 9 octobre au 27 octobre 2023 à 14 h.

Aucune dérogation n'est accordée.

Les dossiers doivent être validés par le demandeur sur PAD pour être recevables, c'est-à-dire être passés au statut « déposé » et avoir fait l'objet d'un accusé de dépôt envoyé par courriel (cf. point 2.1 de la décision INTV-GECRI-2023-56). Les dossiers initialisés mais non déposés aux dates susmentionnées ne sont pas recevables et ne sont pas instruits.

2. Modalités de dépôt.

La demande d'aide est dématérialisée en ligne sur la Plateforme d'Acquisition de Données (PAD) de FranceAgriMer.

L'accès au formulaire n'est possible qu'au moyen d'un SIRET valide.

Les informations (procédure de dépôt, lien, dates...) sont mises à disposition en ligne sur le site internet de FranceAgriMer :

<https://www.franceagrimer.fr/filiere-viandes/Viandes-blanches/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crisis/INFLUENZA-AVIAIRE/IAHP-2023-Entreprises-de-l-aval-et-de-services-Avance-remboursable>

Il ne peut être pris en compte qu'une seule demande par SIREN.

Dans le cas où le demandeur constate avant la date limite de dépôt définie au point 2.2 de la présente décision, une erreur lors du dépôt de sa demande d'aide, il est invité à contacter FranceAgriMer à l'adresse suivante : influenza@franceagrimer.fr afin que son dossier lui soit remis à disposition.

Un accusé de dépôt de la demande d'aide est envoyé automatiquement par courriel à chaque demandeur, après validation du dossier par le demandeur, lorsque le dossier passe au statut « déposé ».

[Les pièces obligatoires doivent impérativement être déposées sur la Plateforme d'Acquisition des Données \(PAD\) pour que le dossier puisse être recevable.](#)

II. PROCEDURE DE DEPOT DE LA DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE

A. Constitution de la demande de versement de l'aide

La demande du bénéficiaire est constituée du formulaire en ligne complété comprenant les données déclaratives et les engagements du demandeur et devra être accompagnée des pièces listées au point 2.3 de la décision INTV-GECRI-2023-56.

Attention, seuls les dossiers complets peuvent être validés et seuls les dossiers validés sont admissibles.

B. Saisie pas à pas

INFORMATION : tous les champs marqués d'une étoile rouge * sont des champs obligatoires à la saisie. Vous ne pourrez pas passer aux étapes suivantes sans compléter ces champs.

a. Page d'accueil

Une fois que vous avez cliqué sur le lien ci-dessous, une page s'ouvre sur votre navigateur. Cliquez sur ACCEDER A LA DEMARCHE

CLIQUEZ ICI (lien actif à compter du 09/10/2023) : https://pad.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/retrait-dispositif.xhtml?codeDispositif=IA_AVAL_H5N1_23_AV

[Dispositif ouvert jusqu'au vendredi 27/10/2022 à 14h](#)

Avance de trésorerie remboursable Aval influenza aviaire H5N1 2023

Entreprises de l'aval - Avance de trésorerie remboursable - Influenza aviaire H5N1 2023

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 27/10/2023 à 14h00

Accéder à la démarche

Aval - Avance de trésorerie remboursable - Influenza aviaire H5N1 2023

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 31/03/2024 14:00:00 (Heure Métropole)

Avance de trésorerie remboursable Aval influenza aviaire H5N1 2023

A la suite de l'épizootie d'influenza aviaire H5N1, certaines communes ont été particulièrement impactées par les mesures de dépeuplement et de vide sanitaire décidées par les pouvoirs publics.

En dehors des producteurs eux-mêmes, les entreprises ayant une activité significative d'abattage, de transformation, de conditionnement d'oeufs ou de services à la filière sont parmi les opérateurs les plus touchés par la diminution de production résultant des mesures prises pour lutter contre cette nouvelle crise sanitaire.

Cette aide a pour objectif d'apporter un soutien financier aux entreprises impactées qui en formuleraient le besoin. Elle prend la forme d'un dispositif d'avances remboursables, s'appuyant sur le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif aux aides de minimis.

Consultez la page <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise/INFLUENZA-AVIAIRE>

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 27/10/2023 à 14h00

Identification du demandeur

Numéro SIRET *

Continuer

Saisissez votre SIRET dans le champ « Numéro SIRET » de la zone Identification.
Le SIRET comporte 14 chiffres.

Cliquez sur CONTINUER

Si vous ne voyez pas le bouton, diminuer le zoom de l'affichage ou utiliser l'ascenseur sur le côté.

b. Vérification des informations de l'entreprise

Les coordonnées associées à ce SIRET apparaissent alors à l'écran. Elles sont issues du fichier INSEE

Identification du demandeur Modifier

Numéro SIRET *

Raison sociale ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER

Adresse 12 RUE HENRI ROL TANGUY
TSA20002
93100 MONTREUIL

Ces informations sont-elles correctes ? Si non, veuillez vérifier les informations concernant votre établissement auprès de l'INSEE. Veuillez également vérifier que vous autorisez la diffusion de ces informations.

 Dans le cadre du programme "Dites-le nous une fois", FranceAgriMer utilise le dispositif Aide Publique Simplifiée pour récupérer les informations d'identité de votre entreprise (Pour les identités par SIRET). En cas de désaccord sur ces informations, suivez le lien ci-dessous pour modifier votre situation. Ces données permettent de pré-remplir les formulaires et téléprocédures.

<http://www.insee.fr/fr/service/default.asp?page=entreprises/sirene/modification.htm>

Contacts Mentions légales et RGPD version 5.2.26-RELEASE Copyright FranceAgriMer

Vérifiez votre raison sociale et votre adresse.

- Si les informations ne sont pas correctes cliquez sur NON et corrigez éventuellement la saisie du SIRET.

- Si les informations sont correctes cliquez sur OUI

c. Coordonnées du déclarant

Dans la zone « Coordonnées du déclarant », renseignez :

- o Le nom du DECLARANT (qui n'est pas nécessairement celui du demandeur)
- o Le prénom du DECLARANT (qui n'est pas nécessairement celui du demandeur)
- o Une adresse électronique valide, deux fois (celle du déclarant pour qu'il puisse avoir accès à la demande)
- o éventuellement les coordonnées téléphoniques
- o saisissez le *Captcha*, c'est-à-dire les lettres et chiffres qui apparaissent dans la case grise (cliquez sur changer l'image si vous n'arrivez pas à déchiffrer les caractères)

Coordonnées du déclarant

Nom *

Prénom *

Adresse électronique *

Saisir à nouveau votre adresse électronique *

Téléphone fixe

Téléphone portable

 [Changer l'image](#)

Recopier les caractères de l'image *

Contacts Mentions légales et RGPD version 5.2.26-RELEASE Copyright FranceAgriMer



L'adresse électronique est celle sur laquelle les différentes notifications seront envoyées (notification de dépôt par exemple). Il est important qu'elle soit accessible par la personne qui gère le dossier.

Cliquez sur CONTINUER

d. Initialisation de la démarche

L'écran type suivant apparaît :

Aval - Avance de trésorerie remboursable - Influenza aviaire H5N1 2023

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 31/03/2024 14:00:00 (Heure Métropole)

⤴ Avance de trésorerie remboursable Aval influenza aviaire H5N1 2023

⤴ Identification du demandeur

Modifier

⤵ Initier la démarche

Si vous avez déjà initié un dossier pour cette démarche et que vous souhaitez le compléter et/ou le finaliser merci de vous référer au courriel qui vous a été précédemment envoyé par FranceAgriMer. En cliquant sur le lien qui figure dans ce courriel vous serez automatiquement redirigé vers votre précédent dossier.

En revanche, si vous accédez pour la première fois à cette démarche ou si vous souhaitez déposer un nouveau dossier, cliquez sur le bouton "Continuer" ci-dessous. Un courriel vous sera adressé à l'adresse électronique influenza@franceagrimer.fr et vous permettra de revenir ultérieurement sur votre dossier. Conservez-le précieusement. Si vous ne le recevez pas, pensez à consulter vos courriers indésirables.

ATTENTION : Les demandes en cours, initiées mais non validées ne seront pas prises en compte par FranceAgriMer.

Continuer

Lisez attentivement le texte de l'encart « initier la démarche » et cliquez sur CONTINUER si vous souhaitez poursuivre la démarche.



Un courriel vous sera transmis avec votre numéro de dossier et le lien permettant de revenir à tout moment consulter votre dossier.

Ce courriel doit impérativement être conservé. Il ne constitue pas une preuve de dépôt, la démarche doit impérativement aller jusqu'à la **validation** (après complétude de votre demande) pour être prise en compte par FranceAgriMer.

Voici le modèle de courriel reçu :

mer. 04/10/2023 15:36

FranceAgriMer <no-spam@franceagrimer.fr>

Demande d'aide Avance de trésorerie remboursable Aval influenza aviaire H5N1 2023 - Initialisation Dossier 44082 - DOSSIER NON VALIDÉ

À influenza

CECI N'EST PAS UNE PREUVE DE DEPOT – VOTRE DOSSIER DOIT ENCORE ETRE VALIDE.

Conservez ce courriel qui comporte le lien d'accès unique vers votre dossier

Bonjour france agrimer,

Vous avez initié une demande d'aide dans le cadre du dispositif Avance de trésorerie remboursable Aval influenza aviaire H5N1 2023 pour le compte de l'entreprise « ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER » Siret n° « 13000636400017 ».

Votre dossier porte le numéro n° 44082.

ATTENTION, ce courriel ne constitue pas une preuve dépôt.

Pour être recevables et instruites par FranceAgriMer, les demandes doivent être validées après avoir complété tous les champs requis du formulaire et téléversé toutes les pièces requises.

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 27/10/2023 à 14h00

Après validation votre demande ne pourra plus être modifiée et vous recevrez un **accusé de réception**.

Lien d'accès personnel vers votre dossier (A conserver) : <http://pad-rec.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/dossier.xhtml?codeIdentification=1e3bb89ef08dc7cd9cf36e5471d22d30>

Adresse de contact : influenza@franceagrimer.fr

L'équipe gestion de crise de FranceAgriMer

Si vous ne voulez pas poursuivre la démarche vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur et reprendre la démarche à tout moment via le lien indiqué dans le courriel.

e. Formulaire de demande

Après avoir cliqué :

- sur CONTINUER (écran précédent),

Ou

- sur le lien présent dans le mail et ensuite cliquer sur « accéder au formulaire :

Aval - Avance de trésorerie remboursable - Influenza aviaire H5N1 2023

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 31/03/2024 14:00:00 (Heure Métropole)

- ⤴ Avance de trésorerie remboursable Aval influenza aviaire H5N1 2023
- ⤴ Identification du demandeur
- ⤵ Dossier n° 44082 - Formulaire

Cliquez sur le bouton ci-dessous pour compléter ou modifier votre formulaire

Vous n'avez pas renseigné votre formulaire.

[Accéder au formulaire](#)

Alors, le formulaire demande apparaît.

➤ Identification du demandeur



DEMANDE D'AIDE

H5N1 2023 – AVAL – Avance de trésorerie remboursable

Les champs marqués d'une étoile rouge * sont obligatoires.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET : 13000636400017 Code APE : 84.13Z - Administration publique (tutelle) des activités éc

Raison sociale : ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRI

Forme Juridique : 7389 - Établissement public national à caractère administratif

Adresse : FRANCEAGRIMER
12 RUE HENRI ROL TANGUY

Code postal : 93100 Commune : MONTREUIL

Procédure collective : *
Indiquez si une procédure est en cours, sinon sélectionnez «aucune »

Les données sont déjà renseignées et vous ne pouvez pas les modifier.

- ❖ Il convient d'indiquer en bas du cadre :
 - si une procédure est en cours : redressement/sauvegarde/liquidation amiable/liquidation judiciaire**Le cas échéant, sélectionnez « aucune ».**



Tous les champs avec une étoile rouge sont obligatoires. Les autres champs doivent être remplis en fonction de votre profil.

➤ Coordonnées du demandeur

COORDONNEES DU DEMANDEUR

Nom : *
Prénom : *
Téléphone fixe : 01 23 45 67 89
Téléphone portable : 01 23 45 67 89
Adresse électronique : * exemple@mail.com
Fonction exercée dans l'entreprise : * Vous devez renseigner ce champ
Indiquer la fonction exercée dans l'entreprise

➤ Eligibilité du demandeur

Vous ne pouvez cocher qu'une seule case : Abattage/transformation... ou Services spécialisés

CRITERES D'ELIGIBILITE

Veillez cocher la case correspondant à l'activité de votre entreprise *

- Abattage/transformation avicole et/ou conditionnement/transformation d'œufs
 Services spécialisés (transport, nettoyage, alimentation animale, transformation de coproduits ...)
 J'ai commencé mon activité à partir de 2021 (et je n'ai pas clôturé en 2021 un exercice de 12 mois)

*Pour les entreprises dont l'année 2021 n'est pas représentative de l'activité de l'entreprise (influenza aviaire 2020-2021), un exercice clos antérieur à celui de 2021 mais postérieur ou égal à 2018 peut être utilisé pour le calcul du montant de l'aide.

Si vous avez une activité d'abattage/transformation et/ou conditionnement/transformation d'œufs

Veillez cocher la case correspondant à l'activité de votre entreprise *

- Abattage/transformation avicole et/ou conditionnement/transformation d'œufs
 Services spécialisés (transport, nettoyage, alimentation animale, transformation de coproduits ...)
 J'ai commencé mon activité à partir de 2021 (et je n'ai pas clôturé en 2021 un exercice de 12 mois)

Activité avicole : Abattage/Transformation et/ou conditionnement/transformation d'œufs

1/ Calcul du taux d'approvisionnement en volailles issues de la zone réglementée ZR (annexe 1 de la décision FranceAgriMer INTV-GECRI-2023-56)

Approvisionnement en volailles toutes origine et/ou œufs en 2021* (A) : * €

Approvisionnement en volailles et/ou d'œufs issus de la ZR en 2021* (B) : * €

Taux d'approvisionnement volailles/œufs issus de la ZR [C = B / A (%)] : * %

2/ Calcul du taux de spécialisation

EBE total en 2021* (D) : * €

Dont EBE en 2021*, issu de l'activité volailles/œufs (E) : * €

Dont EBE issu de l'activité volailles/œufs en provenance de la ZR (valeur) (F = C * E) : * €

Taux de spécialisation en activité volailles/œufs en provenance de la ZR (pourcentage) (G = (100* F/D)) : %

Dans certains cas particuliers prévus par la décision l'EBE peut être remplacé par le CA.

Chiffre d'affaires de l'année 2021 réalisé directement en lien avec la filière volaille approvisionnée dans la ZR (H) * €

*Pour les entreprises dont l'année 2021 n'est pas représentative de l'activité de l'entreprise (influenza aviaire 2020-2021), un exercice clos antérieur à celui de 2021 mais postérieur ou égal à 2018 peut être utilisé pour le calcul du montant de l'aide.

❖ Si vous n'êtes pas éligible, selon les informations saisies, le message suivant peut s'afficher et vous ne pourrez pas valider votre demande.

Compte tenu du taux de spécialisation calculé (G), votre demande est inéligible.

NB: Si vous n'arrivez pas à enregistrer, veuillez vérifier que tous les champs marqués d'une étoile rouge * ont été renseignés et que toutes les conditions d'éligibilité au dispositif sont respectées.

Annuler

Enregistrer

❖ Si vous avez commencé votre activité en 2021, vous devez cocher la case correspondante.

J'ai commencé mon activité en 2021 (et je n'ai pas clôturé en 2021 un exercice de 12 mois)

Il est dans ce cas admis que la période historique **soit constituée des 12 mois suivant la date de création indiqué sur le k bis** fourni dans la présente demande.

Si vous avez une activité de services spécialisés (transport, nettoyage, alimentation animale, transformation de coproduits ...):

Veillez cocher la case correspondant à l'activité de votre entreprise *

- Abattage/transformation avicole et/ou conditionnement/transformation d'œufs
 Services spécialisés (transport, nettoyage, alimentation animale, transformation de coproduits ...)

J'ai commencé mon activité à partir de 2021 (et je n'ai pas clôturé en 2021 un exercice de 12 mois)

Activité Services spécialisés (transport, nettoyage, alimentation animale, transformation de coproduits ...)

1/ Calcul du taux de spécialisation en volailles issues de la zone réglementée ZR (annexe 1 de la décision FranceAgriMer INTV-GECRI-2023-56)

EBE total en 2021* (D') : *

Vous devez renseigner ce ch: €

Dont EBE en 2021*, issu de l'activité réalisée auprès d'une clientèle d'élevage/abattage/transformation de volailles domiciliée dans la ZR (F') : *

Vous devez renseigner ce ch: €

Taux de spécialisation en activité volailles en provenance de la ZR (pourcentage) (G' = (100* F'/D')) : *

%

Chiffre d'affaires de l'année 2021 réalisé directement en lien avec la filière volaille approvisionnée dans la ZR (H) *

Vous devez renseigner ce ch: €

*Pour les entreprises dont l'année 2021 n'est pas représentative de l'activité de l'entreprise (influenza aviaire 2020-2021), un exercice clos antérieur à celui de 2021 mais postérieur ou égal à 2018 peut être utilisé pour le calcul du montant de l'aide.

❖ Si vous n'êtes pas éligible, selon les informations saisies, le suivant message peut s'afficher et vous ne pourrez pas valider votre demande.

Compte tenu du taux de spécialisation (G), votre demande est inéligible.

NB: Si vous n'arrivez pas à enregistrer, veuillez vérifier que tous les champs marqués d'une étoile rouge * ont été renseignés et que toutes les conditions d'éligibilité au dispositif sont respectées.

Annuler

Enregistrer

❖ Si vous avez commencé votre activité en 2021, vous devez cocher la case correspondante.

J'ai commencé mon activité en 2021 (et je n'ai pas clôturé en 2021 un exercice de 12 mois)

Il est dans ce cas admis que la période historique **soit constituée des 12 mois suivant la date de création indiqué sur le k bis** fourni dans la présente demande.

➤ **Chiffre d'affaire de l'année 2021 réalisé directement en lien avec la filière volaille approvisionnée dans la ZR**

Chiffre d'affaires de l'année 2021 réalisé directement en lien avec la filière volaille approvisionnée dans la ZR (H) *

Vous devez renseigner ce champ €

*Pour les entreprises dont l'année 2021 n'est pas représentative de l'activité de l'entreprise (influenza aviaire 2020-2021), un exercice clos antérieur à celui de 2021 mais postérieur ou égal à 2018 peut être utilisé pour le calcul du montant de l'aide.

➤ **Saisie des éléments permettant d'évaluer la taille de l'entreprise**

EVALUATION DE LA TAILLE DE L'ENTREPRISE A LA CLOTURE DU DERNIER EXERCICE COMPTABLE

Saisir les données de l'attestation comptable :

Chiffre d'affaires : *

Vous devez renseigner ce champ €

Total bilan : *

Vous devez renseigner ce champ €

Effectif : *

Vous devez renseigner ce champ

Cochez si vous faites partie d'un groupe

Nom du groupe :

Vous devez joindre l'organigramme du groupe à votre demande

❖ Si vous faites partie d'un groupe, vous devez cocher la case correspondante, inscrire le nom du groupe et fournir son organigramme.

➤ **Calcul de l'aide**

❖ Si vous bénéficiez du régime dérogatoire, vous devez cocher la case et inscrire le montant de l'avance demandé, en tenant compte des seuil et plafond éligibles.

MONTANT DE L'AVANCE DEMANDEE ET ESTIMATION DE L'EQUIVALENT SUBVENTION (ESB)

Cochez si vous demandez à bénéficier du régime dérogatoire

MONTANT D'AVANCE maximum : €

Ce montant est calculé grâce aux informations déclarées. Il ne préjuge pas du montant d'aide qui vous sera finalement attribué après instruction de votre dossier. En effet, les informations déclarées feront l'objet d'une instruction par l'administration au regard de l'attestation que vous téléverserez dans l'écran suivant.

MONTANT DE L'AVANCE DEMANDE : * €

(ne peut être supérieur au montant d'aide maximum calculé ni inférieur au seuil d'aide)

Estimation de l'ESB : €

Estimation de l'ESB correspondant d'après l'abaque proposé. Cet ESB est à reporter dans le calcul des minimis de l'année et ne doit pas aboutir au dépassement des plafonds

Le seuil de l'avance éligible est de 3 000,00 €.

Le plafond de l'avance est fixé à 2 000 000,00 € et ne peut pas dépasser le montant d'aide maximum.

Attention, le montant d'aide maximum calculé tient compte des informations saisies dans votre demande mais ne présage pas du montant qui sera octroyé par FranceAgriMer suite à l'instruction de votre demande.

- ❖ Si vous ne demandez pas à bénéficier du régime dérogatoire, vous devez saisir le montant de la dégradation de trésorerie et le montant de l'avance demandé, en tenant compte des seuils et plafonds éligibles.

MONTANT DE L'AVANCE DEMANDEE ET ESTIMATION DE L'EQUIVALENT SUBVENTION (ESB)

Cochez si vous demandez à bénéficier du régime dérogatoire

Dégradation de trésorerie : * €

Indiquer le montant de la dégradation de trésorerie entre le 1er janvier ou le 31 janvier 2023 et le 31 août ou le 30 septembre 2023 exprimée par le plan de trésorerie

MONTANT D'AVANCE maximum : €

Ce montant est calculé grâce aux informations déclarées. Il ne préjuge pas du montant d'aide qui vous sera finalement attribué après instruction de votre dossier. En effet, les informations déclarées feront l'objet d'une instruction par l'administration au regard de l'attestation que vous téléverserez dans l'écran suivant.

MONTANT DE L'AVANCE DEMANDE : * €

(ne peut être supérieur au montant d'aide maximum calculé ni inférieur au seuil d'aide)

Estimation de l'ESB : €

Estimation de l'ESB correspondant d'après l'abaque proposé. Cet ESB est à reporter dans le calcul des minimis de l'année et ne doit pas aboutir au dépassement des plafonds

Le seuil de l'avance éligible est de 3 000,00 €.

Le plafond de l'avance est fixé à 2 000 000,00 € et ne peut pas dépasser le montant d'aide maximum.

Attention, le montant d'aide maximum calculé tient compte des informations saisies dans votre demande mais ne présage pas du montant qui sera octroyé par FranceAgriMer suite à l'instruction de votre demande.

- ❖ Pour les entreprises ayant un CA supérieur à 750 000 €, vous devez préciser également la cotation Banque de France :

EVALUATION DE LA TAILLE DE L'ENTREPRISE A LA CLOTURE DU DERNIER EXERCICE COMPTABLE

Saisir les données de l'attestation comptable :

Chiffre d'affaires : * € Total bilan : * € Effectif : *

Vous avez été identifié comme étant : « TPE »

Cotation Banque de France : *

La cotation doit être réalisée selon les nouveaux barèmes applicables dès 2022.

Sélectionner la cotation Banque de France via le menu déroulant

En cas de cotation >= 6- : la demande est inéligible

Cotation Banque de France : *

La cotation doit être réalisée selon les nouveaux barèmes applicables dès 2022.

Compte tenu de la cotation Banque de France, votre demande est inéligible.

➤ **Motivation de la demande**

MOTIVATION DE LA DEMANDE

Usage qui sera fait de l'avance demandée : *

2000 caractères maximum

➤ **Coordonnées bancaires**

Vous devez renseigner vos coordonnées bancaires :

- IBAN

- BIC

- nom du titulaire du RIB (celui-ci doit **correspondre** au RIB papier et à la raison sociale de l'entreprise pour laquelle une aide est demandée). Attention, la version papier scannée du RIB sera demandée lors du dépôt du dossier.

En cas de procédure collective (hors liquidation), le dossier doit comporter une note du mandataire précisant à qui doit être fait le paiement, le cas échéant le RIB du mandataire devra être fourni et saisi.

COORDONNÉES BANCAIRES

Le RIB doit être identique au document téléchargé.

IBAN *	BIC *
<input type="text" value="EX. : FR3330002005500000157841Z25"/>	<input type="text"/>
Indiquez l'IBAN figurant sur le RIB	Indiquez le BIC figurant sur le RIB

Titulaire du compte figurant sur le RIB *

Indiquez le nom du titulaire du compte figurant sur le RIB

➤ Engagement du demandeur

Vous devez ensuite lire et accepter les engagements du demandeur

Il convient de cocher les cinq cases pour confirmer les engagements.

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Le déclarant :

- Demande** le bénéfice de l'Avance de trésorerie remboursable "Aval 2023" (pour le compte du demandeur le cas échéant).*
- Atteste sur l'honneur** :*
 - avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité,
 - l'exactitude des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes,
 - avoir pris connaissance de la décision du Directeur général de FranceAgriMer INTV-GECRI 2023-56 et notamment des points relatifs aux irrégularités et sanctions,
 - que l'entreprise veille à la conformité sanitaire, environnementale et sociale des installations,
 - ne pas déposer de demande de versement dès lors qu'une procédure collective est en cours au sein de l'entreprise ou si impossibilité de respecter les conditions de soumission à une procédure collective d'insolvabilité à la demande des créanciers,
 - que l'entreprise est à jour de ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre 2022, à l'exception des étalements et moratoires validés par l'administration fiscale ou sous l'égide d'un tribunal de commerce,
 - être informé que le plafond des aides de minimis est limité à 200 000 euros par entreprise unique au titre de l'exercice fiscal en cours et des deux derniers exercices (Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 modifié relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement,
 - que l'entreprise n'a pas bénéficié ou demandé une indemnisation portant sur le même objet, mise en place par des collectivités territoriales, un autre ministère ou ses services et des établissements publics pour la même période d'éligibilité des pertes, à l'exception des aides mises en place de manière transversales au titre de la COVID19.
- M'engage (pour le compte du demandeur le cas échéant) à** :*
 - fournir à l'administration les documents nécessaires à l'instruction de mon dossier,
 - accepter de FranceAgriMer ou de tout autre contrôleur compétent, tout contrôle d'ordre technique, comptable ou financier, sur pièces ou sur place, portant sur le respect des conditions d'octroi de l'aide,
 - rembourser tout montant qui serait déclaré indu suite à contrôle administratif a posteriori ou contrôle sur place,
 - rembourser l'avance dans les conditions décrites dans la décision FranceAgriMer INTV-GECRI 2023-56,
 - conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la déclaration qui sera faite, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 exercices fiscaux à compter du versement de l'aide demandée dans la présente démarche,
 - accepter l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourraient résulter de l'octroi d'aide, et en particulier permettre / faciliter l'accès à sa structure aux autorités compétentes chargées de ces contrôles, pendant 10 ans à compter de la décision d'octroi.

Autorise (pour le compte du demandeur le cas échéant)*

- FranceAgriMer ou la DRAAF à recueillir ou transmettre les informations relatives à ce dossier auprès d'autres administrations ou acteurs privés, notamment, les données INSEE, RCS, Infogreffe, comptables et MSA, ainsi que celles relatives aux dispositifs d'aide similaires mis en place par d'autres administrations,
- FranceAgriMer ou la DRAAF à transmettre par courrier électronique toute information relative à ce dossier de demande d'aide.

Suis informé et informerai le demandeur le cas échéant *

- que le plafond des aides de minimis est limité à 200 000 euros par entreprise unique au titre de l'exercice fiscal en cours et des deux derniers exercices (Règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, dit « règlement de minimis entreprise » modifié par le règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020),
- que l'article 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu,
- que la demande d'aide pourra être rejetée au motif qu'elle ne répond pas aux critères d'éligibilité définis dans la présente décision,
- qu'un stabilisateur budgétaire pourra être mis en place en cas de dépassement de l'enveloppe allouée à ce dispositif,
- que le paiement de l'aide demandée ne pourra pas être effectué avant la date limite de dépôt des demandes,
- que l'administration pourra transmettre le courrier de notification de paiement ou, le cas échéant, le courrier de rejet du dossier par voie électronique à l'adresse saisie lors de la création de la demande.

ENREGISTREMENT de la saisie

Une fois que la saisie de tous les éléments obligatoires est terminée, c'est à dire que tous les champs avec une étoile rouge sont complétés, le bouton ENREGISTRER est actif.

Avant d'enregistrer, veuillez prendre connaissance des mentions légales inscrites en bas du formulaire.

NB: Si vous n'arrivez pas à enregistrer, veuillez vérifier que tous les champs marqués d'une étoile rouge* ont été renseignés et que toutes les conditions d'éligibilité au dispositif sont respectées.

Annuler Enregistrer

ATTENTION enregistrer le formulaire ne suffit pas, il faut télécharger les pièces justificatives dans l'écran qui suivra et VALIDER la demande.

Si vous cliquez sur ANNULER vous sortez du formulaire et accédez à l'écran principal. Pour retourner au formulaire cliquez sur ACCEDER AU FORMULAIRE.

Si vous cliquez sur Enregistrer, l'écran suivant apparaît.

Le formulaire a bien été enregistré

Aval - Avance de trésorerie remboursable - Influenza aviaire H5N1 2023

f. Téléchargement des pièces justificatives.

A ce stade vous pouvez (*en bas de page*):

- enregistrer votre demande incomplète (sans les pièces à joindre ci-dessous) = [option 1]
- télécharger les pièces et poursuivre = [option 2]

Enregistrement et dépôt de mon dossier

Option 1 - Si vous souhaitez enregistrer sans valider afin de compléter votre dossier ultérieurement, cliquez sur le bouton ci-dessous (votre dossier ne sera pas pris en compte tant que vous ne validerez pas).

Enregistrer sans valider

Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. *

Valider le dépôt du dossier

Annuler mon dossier



L'ensemble des pièces peut ou doit être joint. Le dossier ne pourra être validé électroniquement tant que l'ensemble des pièces obligatoires n'a pas été déposé. Lorsque l'on ne souhaite pas déposer une pièce facultative, il faut cocher la case « déclarer sans objet ».

- Pour déposer une pièce obligatoire, cliquez sur ajouter une pièce (exemple avec la section « RIB »)

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) *

0 pièce(s) jointe(s)

Relevé d'identité bancaire au nom du demandeur de l'aide ou du mandataire le cas échéant.

Vous ne pouvez joindre qu'un seul fichier dans cette section.

Nom de la pièce jointe

Télécharger

Supprimer

Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section

Ajouter une pièce jointe

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp

Autres pièces obligatoires :

Attestation comptable (annexe 7) *

0 pièce(s) jointe(s)

Attestation comptable établie par un centre de gestion agréé, un expert-comptable, une AGC ou un commissaire aux comptes. Vous pouvez également joindre la version excel pour faciliter l'instruction, sinon elle pourra vous être demandée par le service instructeur.

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.

Nom de la pièce jointe

Télécharger

Supprimer

Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section

Ajouter une pièce jointe

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp, xls,xlsx, ods

Attestation comptable-liste (annexe 7bis) *

0 pièce(s) jointe(s) 

Liste des clients/fournisseurs établie par un centre de gestion agréé, un expert-comptable, une AGC ou un commissaire aux comptes. Vous pouvez également joindre la version excel pour faciliter l'instruction, sinon elle pourra vous être demandée par le service instructeur

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.

Nom de la pièce jointe

Télécharger

Supprimer

Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section

[+ Ajouter une pièce jointe](#)

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp, xls, ods, xlsx

Annexe 1 -Attestation dividendes ou remboursement compte-courant d'associés *

0 pièce(s) jointe(s) 

Attestation sur l'honneur (modèle fourni) à ne procéder à aucun remboursement de compte-courant, ni à verser de dividendes.

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.

Nom de la pièce jointe

Télécharger

Supprimer

Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section

[+ Ajouter une pièce jointe](#)

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp

Comptes annuels *

0 pièce(s) jointe(s) 

Le Compte annuel de l'exercice 2021 (ou autre exercice postérieur ou égal à 2018) et des deux derniers exercices clôturés, certifiés par le commissaire aux comptes, l'expert-comptable, l'AGC ou le centre de gestion agréé.

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.

Nom de la pièce jointe

Télécharger

Supprimer

Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section

[+ Ajouter une pièce jointe](#)

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp

Annexe 2 – Prévisionnels trésorerie et exploitation *

0 pièce(s) jointe(s) 

Prévisionnel d'exploitation et prévisionnel de trésorerie portant sur la période 01/01/2023 au 31/03/2024, étayés par les hypothèses sur lesquelles ils se basent, signés par le CGA, l'AGC, l'expert-comptable ou le CAC et par le dirigeant de l'entreprise (modèle fourni). Vous pouvez également joindre les versions excel pour faciliter l'instruction, sinon elles pourront vous être demandées par le service instructeur. Autre document explicatif à l'initiative de l'entreprise (facultatif)

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.

Nom de la pièce jointe

Télécharger

Supprimer

Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section

[+ Ajouter une pièce jointe](#)

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp, xls, xlsx, ods

Attestation(s) de Minimis

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section		
+ Ajouter une pièce jointe		

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp, xls, xlsx, ods

Etat d'endettement signé (annexe 4) Vous pouvez également joindre la version excel pour faciliter l'instruction, sinon elle pourra vous être demandée par le service instructeur.

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section		
+ Ajouter une pièce jointe		

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp, xls, xlsx

Si vous appartenez à un groupe :

Organigramme du groupe précisant les noms, n° SIREN et activités principales des entreprises du groupe, ainsi que les liens capitalistiques précisant les pourcentages de détention du capital

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section		
+ Ajouter une pièce jointe		

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp

Si vous avez commencé votre activité en 2021

Pour les entreprises ayant démarré leur activité à partir de 2021

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section		
+ Ajouter une pièce jointe		

Format(s) accepté(s) : xls,xlsx, pdf, jpg, jpeg, png, bmp, ods

Si le chiffre d'affaires est supérieur à 750 000 € (celui indiqué au niveau de l'évaluation de la taille de l'entreprise)

Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 000 €, la cotation de la banque de France la plus récente accompagnée du rapport d'analyse

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section		
+ Ajouter une pièce jointe		

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp

Si vous demandez à bénéficier du régime dérogatoire :

Tableau de financement à joindre si demande du régime dérogatoire au format pdf signé. Vous pouvez également joindre la version excel pour faciliter l'instruction, sinon elle pourra vous être demandée par le service instructeur.

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section		
+ Ajouter une pièce jointe		

Format(s) accepté(s) : xls,xlsx, pdf, jpg, jpeg, png, bmp, ods

- Pour les pièces facultative (exemple avec la section « Autres documents »):
 - o cliquez sur ajouter une pièce si vous voulez mettre une pièce
 - o **cochez « déclarer sans objet » dans le cas contraire**

Autres documents		0 pièce(s) jointe(s) 
<input type="checkbox"/> Déclarer sans objet		
Tout autre document jugé utile de porter à la connaissance de l'administration pour la compréhension du dossier		
Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.		
Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section		
+ Ajouter une pièce jointe		
<small>Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp, doc, docx, xls, xlsx, ods</small>		

g. Enregistrement et / ou validation de la demande

Une fois l'ensemble des pièces déposées, 2 options sont proposées :

Enregistrement et dépôt de mon dossier
<p><i>Option 1 - Si vous souhaitez enregistrer sans valider afin de compléter votre dossier ultérieurement, cliquez sur le bouton ci-dessous (votre dossier ne sera pas pris en compte tant que vous ne validerez pas).</i></p> <p style="text-align: center;">Enregistrer sans valider</p>
<p><i>Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.</i></p> <p><input type="checkbox"/> J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. *</p> <p style="text-align: center;"> Valider le dépôt du dossier Annuler mon dossier </p>

OPTION 1 : enregistrer sans valider.

Vous pouvez suspendre votre démarche en sauvegardant votre saisie, vous pourrez revenir sur votre dossier à partir du lien qui se trouve dans le courriel qui vous a été envoyé (cf point d.)
Cliquez sur ENREGISTRER SANS VALIDER

L'écran suivant apparaît :

Aval - Avance de trésorerie remboursable - Influenza aviaire H5N1 2023

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 31/03/2024 14:00:00 (Heure Métropole)

^ Avance de trésorerie remboursable Aval influenza aviaire H5N1 2023

v Dossier n°44082

Votre dossier n° 44082 a bien été enregistré. Attention, vous ne l'avez pas validé, la procédure n'est donc pas finalisée.

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 27/10/2023 à 14h00

Votre dossier a bien été enregistré.

Retourner à la page de dépôt

Si vous souhaitez poursuivre ultérieurement vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur.

- o Si vous souhaitez poursuivre immédiatement et valider, cliquez sur le bouton RETOURNER A LA PAGE DE DEPOT.

Attention, en l'état votre demande n'est pas recevable, il faudra la valider au plus tard le 27/10/2023 à 14h.

OPTION 2 : annuler ou valider définitivement le dépôt de la demande

- **Vous pouvez annuler votre dossier : celui sera définitivement clôturé, aucun retour ne sera possible.**

Cocher la case et cliquer sur annuler mon dossier.

Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. *

Valider le dépôt du dossier

Annuler mon dossier

v Annuler mon dossier

Vous vous apprêtez à annuler votre dossier !

Attention: Si vous annulez votre dossier celui-ci sera clôturé définitivement et ne pourra plus être traité. Aucun retour en arrière ne sera possible.

Etes-vous sûr de vouloir annuler votre dossier ?

Motif absence de document justificatif

Non

Oui

Une attestation d'annulation vous est adressée par courriel.

- **Vous pouvez valider définitivement votre demande.**

Celle-ci ne sera alors plus modifiable et sera transmise en l'état à FranceAgriMer. Vous pourrez la consulter à partir du lien qui se trouve dans le courriel d'accusé de dépôt qui vous a été envoyé

Pour pouvoir valider (bouton VALIDER LE DEPOT DU DOSSIER actif), il est impératif d'avoir téléchargé les pièces demandées et valider les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) en **cochant la case** « J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. »

Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. *

Valider le dépôt du dossier

Annuler mon dossier

Cliquez sur **VALIDER LE DEPOT DU DOSSIER**

Accusé de dépôt

Vous avez validé votre demande enregistrée sous le n° de dossier 44082 dans le cadre du dispositif Avance de trésorerie remboursable Aval influenza aviaire H5N1 2023 le 05/10/2023 09:27:52 heure locale (Métropole). Celle-ci a été réceptionnée par FranceAgriMer.
Veuillez noter qu'un courriel vous a été adressé.

h. Accusé de dépôt

Il s'agit du récapitulatif de votre demande de versement de l'aide avec la liste des pièces que vous avez jointes.

Accusé de dépôt

Vous avez validé votre demande enregistrée sous le n° de dossier 44082

dans le cadre du dispositif Avance de trésorerie remboursable Aval influenza aviaire H5N1 2023

Celle-ci a été réceptionnée le 05/10/2023 09:27:52 heure locale (Métropole).

Dossier suivi par : FranceAgriMer / GECRI

Contact : influenza@franceagrimer.fr

Vos informations

N° Siret : 13000636400017

Raison sociale : ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER

Adresse : 12 RUE HENRI ROL TANGUY
TSA20002

Code postal : 93100

Commune : MONTREUIL

Nom : agrimer

Prénom : france

Adresse électronique : influenza@franceagrimer.fr

Contenu de votre dossier de dépôt

Formulaire : Avance de trésorerie remboursable Aval influenza aviaire H5N1 2023

Lien vers le dossier : <http://pad-rec.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/dossier.xhtml?codeIdentification=1e3bb89ef08dc7cd9cf36e5471d22d30>

Ci-dessous, la liste des pièces jointes que vous avez déposées :

Justificatif demandé	Fichier joint	Déclaré sans objet	Empreinte numérique ⁽¹⁾
Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	test.pdf	-	ScvK4ELN+UY3yFJ4JzBP1nySON4q15tAzvEwll75zls=
Attestation comptable (annexe 7)	test.pdf	-	ScvK4ELN+UY3yFJ4JzBP1nySON4q15tAzvEwll75zls=
Attestation comptable-liste (annexe 7bis)	test.pdf	-	ScvK4ELN+UY3yFJ4JzBP1nySON4q15tAzvEwll75zls=
Annexe 1 -Attestation dividendes ou remboursement compte-courant d'associés	test.pdf	-	ScvK4ELN+UY3yFJ4JzBP1nySON4q15tAzvEwll75zls=
Comptes annuels	test.pdf	-	ScvK4ELN+UY3yFJ4JzBP1nySON4q15tAzvEwll75zls=
Annexe 2 - Prévisionnels trésorerie et exploitation	test.pdf	-	ScvK4ELN+UY3yFJ4JzBP1nySON4q15tAzvEwll75zls=
Annexe 3 - Attestation de Minimis	test.pdf	-	ScvK4ELN+UY3yFJ4JzBP1nySON4q15tAzvEwll75zls=
Annexe 4 - Etat d'endettement	test.pdf	-	ScvK4ELN+UY3yFJ4JzBP1nySON4q15tAzvEwll75zls=

Un courriel vous a été transmis avec l'accusé de dépôt.

Vous pouvez consulter votre demande à tout moment à partir du lien qui se trouve dans le courriel.



Ce courriel doit impérativement être conservé. Il constitue la preuve de dépôt justifiant que votre demande a été réceptionnée par FranceAgriMer.

Si vous ne l'avez pas reçu, c'est que votre demande n'est pas valide !

Votre demande est terminée, vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur.

Demande d'aide Avance de trésorerie remboursable Aval influenza aviaire H5N1 2023 – Dépôt Dossier 44082

À influenza

Message  AccuseDepot_44082.pdf (110 Ko)

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande d'aide déposée le 05/10/2023 à 09:27:52 concernant l'aide Avance de trésorerie remboursable Aval influenza aviaire H5N1 2023.

Veuillez noter que vous pourrez consulter votre dossier à tout moment en cliquant sur le lien : <http://pad-rec.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publicue/dossier.xhtml?codeIdentification=1e3bb89ef08dc7cd9cf36e5471d22d30>.

L'équipe gestion de crise de FranceAgriMer

III. Instruction de votre dossier

Le dossier est instruit par la DRAAF de la région administrative où le siège de l'entreprise est domicilié, en lien avec les services de l'État impliqués dans les cellules de veille régionales (Banque de France, Direction régionale des finances publiques (DRFIP) et/ou Direction départementale des finances publiques (DDFIP), Direction régionale de l'économie de l'emploi du travail et des solidarités (DREETS) pilotées par le Commissaire au Redressement Productif (CRP) avec l'appui du référent régional pour les industries agroalimentaires, et qui auront par conséquent accès en tant que de besoin aux éléments du dossier.

Seules les demandes déposées conformément au point 2 de la présente décision seront prises en compte.

Le dossier complet est instruit sur la base de la présente décision et de la réglementation applicable.

A l'issue de cette instruction, la DRAAF détermine le montant de l'avance remboursable qu'elle propose à FranceAgriMer, conformément aux règles définies dans la présente décision. Elle tiendra compte

notamment de la soutenabilité du remboursement de l'avance par l'entreprise au regard des éléments du dossier et des efforts consentis ou annoncés par les autres financeurs.

Les DRAAF pourront demander toutes les pièces complémentaires qu'elles jugent utiles au contrôle et à la compréhension du dossier, en fixant un délai de réponse au-delà duquel le dossier pourra être rejeté. En particulier, il pourra être demandé au cas par cas la transmission d'un tableau de financement présentant l'état comptable des flux de trésorerie d'emplois mobilisés et de ressources dégagées par l'entreprise pour les deux derniers exercices clos en 2021 et 2022 ainsi qu'au 31 décembre 2022 en cas de clôture des comptes à une date différente (modèle disponible dans PAD). Ces dernières pièces devront nécessairement être jointes au dossier pour que celui-ci soit réputé complet dans le cas de demandes dérogeant aux critères (1.) et (2.) listés au paragraphe 1.3.a.

La transmission des demandes par les DRAAF pour conventionnement et paiement par FranceAgriMer est réalisée dès que possible, de façon groupée par lots.

Les dossiers rejetés doivent faire l'objet d'une notification argumentée de la part des DRAAF auprès du demandeur de l'aide.

FranceAgriMer est responsable des recours après paiement.

FranceAgriMer réalise un contrôle administratif de deuxième niveau des demandes transmises par les DRAAF sur la base d'un tableau de synthèse visé par les DRAAF ou leur représentant, et des éléments saisis dans les outils.

FranceAgriMer se réserve le droit de demander toutes les pièces complémentaires qu'il juge utile au contrôle.

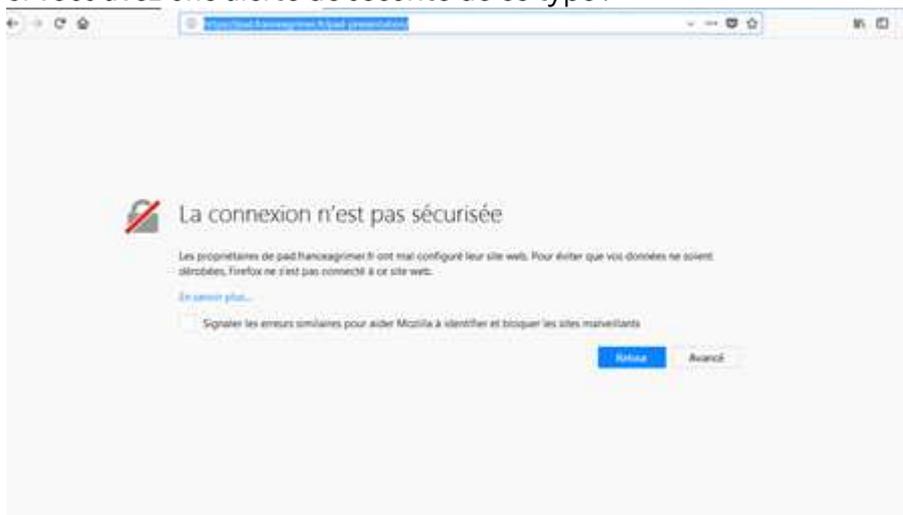
FranceAgriMer est susceptible d'effectuer le contrôle de certains critères directement auprès d'autres administrations ou organismes privés.

En cas de non-respect des critères prévus par la présente décision, la demande est rejetée.

IV. Foire aux questions PAD téléservice

1- J'ai un message d'erreur quand je me connecte au site/je n'arrive pas à y accéder.

- o Vérifiez l'adresse utilisée
- o Mettez à jour votre navigateur internet (Internet Explorer, Firefox/Mozilla, Chrome, etc.)
- o Si vous avez une alerte de sécurité de ce type :



- ➔ Vous pouvez poursuivre sur les sites de FranceAgriMer sans crainte : notre certificat a bien été délivré par une autorité de certification officielle et n'a toujours pas officiellement expiré. Cependant, Google et Mozilla ont préféré agréer une nouvelle autorité. Aussi, FranceAgriMer est actuellement en train de déployer son nouveau certificat sur ses sites.
- ➔ Dans cette attente, cliquez sur « avancé » et acceptez FranceAgriMer comme site de confiance.

2- Mon numéro SIRET n'est pas reconnu

Le message « Le numéro SIRET renseigné est invalide » apparaît à la saisie

Vérifier la saisie des numéros, notamment le nombre de zéro et les deux derniers chiffres.
Votre SIRET doit impérativement être enregistré et actif dans le répertoire SIRENE.

Si votre SIRET est fermé ou si vous n'avez pas de SIRET vous ne pouvez pas déposer une demande d'aide.

Si vous avez demandé l'exclusion de la liste de diffusion commerciale, voici la procédure à suivre pour accéder à l'aide :

La demande doit être effectuée via le formulaire électronique accessible sur le site insee.fr à l'adresse suivante : <https://statut-diffusion-sirene.insee.fr/>. Pour utiliser le formulaire électronique, vous devez vous authentifier via France Connect, à partir d'un de vos comptes existants parmi les suivants : « Impots.gouv.fr », « Ameli.fr », « IDN La Poste », « Mobile Connect et Moi » ou « MSA ». Puis vous accédez à la page de changement de votre statut de diffusion publique, vous devez indiquer votre numéro siren (9 chiffres) et votre date de naissance. Cette procédure électronique permet une mise à jour effective du répertoire Sirene sous 2 jours ouvrés.

Vous pourrez le constater en consultant le répertoire Sirene, via le service proposé par l'Insee sur le site internet www.insee.fr, dans la rubrique "Obtenir un avis de situation au répertoire SIRENE".

3- La raison sociale et/ou l'adresse qui s'affichent ne sont pas bonne.

-Vérifiez que le SIRET saisi est bien le vôtre que le code NIC (les 2 derniers chiffres) est bien le bon.

-Vérifiez éventuellement votre SIRET en saisissant votre SIREN (9 chiffres) sur le répertoire SIRENE de l'INSEE <http://avis-situation-sirene.insee.fr/> ou sur le site de <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/>

-Si vous avez bien saisi votre SIRET mais que l'adresse ou la raison sociale n'est pas bonne, il vous appartient faire mettre à jour ces éléments auprès de l'INSEE. Aucune modification n'est possible sur le site de FranceAgriMer. Vous pouvez néanmoins déposer une demande.

4- Je ne connais pas mon SIRET.

Il vous appartient d'être en possession de ces informations obligatoires.

Vous pouvez éventuellement consulter le site <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/> pour chercher votre SIRET

5- Je n'ai pas reçu le courriel d'initiation de la démarche

Vérifiez dans le dossier « courriers indésirables » ou « spam » de votre boîte de réception électronique.
Sinon recommencez la démarche et vérifiez bien la saisie de votre adresse électronique. En effet, une erreur de saisie est souvent à l'origine de la non-réception du courriel

Vérifiez notamment :

- les séparateurs qui peuvent être confondus : . ou - ou _
- la présence de chiffres dans l'adresse
- l'extension .com ou .fr ou autre

Si vous recommencez la démarche, la première demande ne sera pas prise en compte. CF Q11/12

6- Je n'arrive pas à accéder au formulaire en cliquant sur le lien

Cliquez sur le lien dans le courriel. Essayez de changer de navigateur.

CECI N'EST PAS UNE PREUVE DE DEPOT – VOTRE DOSSIER DOIT ENCORE ETRE VALIDE

Conservez ce courriel qui comporte le lien d'accès unique vers votre dossier.

Bonjour FRANCE AGRIMER ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER,

Vous avez initié une demande d'aide dans le cadre du dispositif INDEMNISATION EXCEPTIONNELLE POMMES DE TERRE FECULIERES pour le compte de l'entreprise « ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER » Siret n° « 13000636400017 ».

Votre dossier porte le numéro n° 43460.

ATTENTION, ce courriel ne constitue pas une preuve dépôt.

Pour être recevables et instruites par FranceAgriMer, les demandes doivent être validées après avoir complété tous les champs du formulaire requis et téléversé toutes les pièces requises.

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 29/09/2023 à 14h00

Après validation votre demande sera au statut "déposé" et ne pourra plus être modifiée et vous recevrez un **accusé de réception**.

Le lien d'accès personnel vers votre dossier (À conserver) : <http://pad-rec.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/dossier.xhtml?codIdentification=310c70204c37bbf5fb232fcd07bc5cb0>

Adresse de contact : gecni@franceagrimer.fr

L'équipe gestion de crise de FranceAgriMer



Cliquez ensuite sur le bouton ACCEDER AU FORMULAIRE

7- Je n'ai pas reçu le courriel avec l'attestation de dépôt

Vérifiez dans le dossier « courriers indésirables » ou « spam » de votre boîte de réception électronique. Vérifiez à partir du lien se trouvant dans le courriel transmis lors de l'initialisation de la démarche que votre demande est bien validée et pas seulement enregistrée. Sinon, cf. point précédent.

8- Je ne suis pas sûr d'avoir validé ma demande

Vérifiez à partir du lien se trouvant dans le courriel transmis lors de l'initialisation de la démarche que votre demande est bien validée et pas seulement enregistrée.

9- Je n'arrive pas à enregistrer le formulaire

Sur le formulaire, vérifiez que tous les champs marqués d'une étoile rouge sont bien renseignés, que les cases à cocher sont cochées et qu'il n'y a **pas de message d'alerte (rouge) vous informant de votre inéligibilité**.

10- Je n'arrive pas à valider ma demande

- **Vérifiez que les pièces obligatoires sont bien téléchargées** (pièces téléchargées ou case cochée).

D'autres pièces ne sont pas obligatoires pour l'enregistrement mais peuvent être nécessaires à l'éligibilité de votre dossier :

- ➔ *Si vous n'êtes pas concerné par ces deux documents, cochez la case « déclarer sans objet » pour pouvoir valider.*

- **Vérifiez que vous avez bien coché la case des CGU :**

Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. *

Valider le dépôt du dossier

Annuler mon dossier

11- Puis je déposer plusieurs demandes ?

Non, une **seule demande validée est prise en compte**. Si vous souhaitez corriger votre demande cf Q12.

12- Ma demande est validée mais je me suis trompé et je souhaite la corriger

Il n'est pas possible de corriger la demande validée, demandez à FranceAgriMer (gecri@franceagrimer.fr) de vous RETOURNER le dossier pour correction AVANT la date limite de dépôt.

13- Je n'ai pas validé ma demande

Votre demande ne sera pas prise en compte. Il est impératif de valider une demande au plus tard à la **date indiquée dans la décision**.

Cf. Q7 8, 9, 10

14- Contact support aide à la saisie.

Si vous ne trouvez pas les réponses à vos questions dans cette procédure et sur le site de FranceAgriMer vous pouvez contacter FranceAgriMer par courriel en décrivant précisément votre problème ou le blocage rencontré afin qu'une solution précise vous soit apportée.

gecri@franceagrimer.fr

15- Je souhaite vérifier que vous avez bien reçu ma demande et mes documents.

Un accusé de dépôt est envoyé sur votre adresse mail. Aucune autre confirmation ne sera faite. Si vous n'avez pas reçu cet accusé, voir Q7.

V. Contact

FranceAgriMer : influenza@franceagrimer.fr

Consultez la FAQ en ligne sur le site de FranceAgriMer